



rampao

Réseau Régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest

VIème Assemblée Générale du RAMPAAO

Rapport

1 et 2 octobre 2015

Sommaire

1.Introduction.....	4
2.Déroulement des Travaux	4
3.Plénière : Journée du 1er Octobre 2015	4
3.1.Cérémonie d'Ouverture.....	4
3.2.Allocutions d'ouverture de l'Assemblée générale	4
3.3.Présentation et validation de l'agenda.....	6
3.4.Présentation des recommandations de la 5ème AG	6
3.5.Présentation du rapport technique et financier	6
3.6.Présentation des types d'organisations possible vers un réseau plus autonome : Validation de l'option d'autonomisation et du type d'organisation	8
3.7.Election du nouveau président du RAMPAO	10
3.8.Présentation et validation de la feuille de route du processus d'autonomisation.....	10
4.Plénière : Journée du 2 octobre 2011	12
4.1.Processus de construction du plan de travail 2016-2017	12
4.2.Présentation des orientations envisagées pour les études juridiques à réaliser pour définir le statut juridique adapté pour le RAMPAO	12
4.3.Présentation des résultats des Side-Event	13
4.3.1.Election des nouveaux membres de plein droit	13
4.3.2.Side –Event parlementaires et RAMPAO.....	14
4.3.3.Présentation des recommandations du conseil scientifique.....	15
4.3.4.Présentation des partenaires	16
4.4.Présentation des recommandations de l'AG	17
4.5.Décision de l'AG	19
4.6.Cérémonie de clôture	20

1.Introduction

La sixième Assemblée Générale du RAMPAO s'est tenue les 1er et 2 octobre 2015 à Banjul en Gambie. Elle a enregistré la participation de Son Excellence le Pr .Saliou Ndiaye, Amdassadeur de la république du Sénégal en GAMBIE; Son Excellence Monsieur Ambassadeur de la Mauritanie en GAMBIE, son Excellence, Mr. Ousmane Sowe, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement de la République de la Gambie ainsi que plus d'une centaine d'acteurs comprenant des gestionnaires d'AMP, des représentants de Comités de Gestion d'AMP, des représentants des institutions nationales en charge de la gestion des AMP, les membres du Conseil Scientifique du RAMPAO, du réseau de parlementaires, de réseaux de journalistes, des partenaires techniques et financiers et des représentant de la Gambie (cf. listes participants en annexe).



L'ordre du jour comprenait :

- (a) la validation des options de durabilité institutionnelle et financière du réseau,
- (b) la validation des documents juridiques, de la feuille de route et celle du plan d'urgence biennal de travail 2016-2017.
- (c) le renouvellement des instances dirigeantes (Président du Réseau, Conseil Scientifique) et l'adhésion des nouveaux membres ;

Tableau 1 : agenda de la réunion

JOUR 1	
09.00-10.00	Cérémonie d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> o Mot de bienvenue du Président de l'AG, Colonel Aboubacar Oulare o Mot du Comité Scientifique o Mot de la MAVA o Mot du PRCM o Ouverture officielle: Ministre de l'Environnement de la Gambie

10h-10 h 25	Pause-café
10H25–10H 30	Présentation et validation de l’agenda
10H 30 10H 45	Présentation des recommandations de la 5 ^{ème} AG
10H45–11H 45	Présentation du rapport technique et financier des activités et discussions
11h 45–13H	Présentation et Validation de l’option transitoire (rattachement au PRCM) et de sa durée
13 H – 14h 30	Pause déjeuner
14h 30–15h 45	Présentation et Validation de l’option d’autonomisation et du type d’organisation
15h 45 17h 15	Présentation, discussion et validation des documents institutionnels de la nouvelle structure
17h 15-18h	Election du nouveau Président
JOUR 2	
9h-9H 15	Rappel des discussions
9h15-10H 30	Présentation et validation du plan de travail 2016-2017 par les membres
10h30–11h 45	Présentation et validation de la feuille de route du processus d’autonomisation
11h45-12h	Pause-café
12h – 13h15	Présentation, discussion et validation des nouvelles candidatures
12h – 13h 15 Side-Event	Side-Event RAMPAO/Parlementaires/Ministres/ Bailleurs Discussion sur les rôles, les responsabilités ainsi que les modalités de partenariat pour une implication effective des parlementaires, des Etats, des bailleurs dans le processus d’autonomisation et les possibilités de financement du plan de travail 2016-2017
13h 15- 14h 45	Pause déjeuner
14h45–15h45	Présentation d’activités financées par le RAMPAO
15h45-16h 45	Présentation et validation des recommandations de l’AG
17H -17H 30	Cérémonie de clôture MAVA, PRCM, Président, Autorité Gambienne
16h45-17h00	Cocktail / Remise des cadeaux

2. Déroulement des Travaux

3. Plénière : Journée du 1er Octobre 2015

3.1. Cérémonie d'Ouverture

Après une séance de prière formulée pour une réussite de la 6^{ème} Assemblée générale, une présentation des autorités a été faite par Monsieur Mamadou Lamine KASSAMA, Directeur du Department of Parks & Wildlife Management (DPWM) de la Gambie.

La cérémonie d'ouverture officielle a été présidée par Monsieur SOW directeur de cabinet du Ministre en charge de l'environnement de la Gambie



3.2. Allocutions d'ouverture de l'Assemblée générale

Des allocutions ont été faites par :

Colonel Aboubacar Oulare, Président sortant de l'Assemblée Générale du RAMPAO ;

M. Bocar Kante, Membre du Conseil Scientifique du RAMPAO

M. Simon Mériaux, Manager MAVA

Dr Ahmed Senhoury, Directeur de l'Unité de Coordination et de Mobilisation du Partenariat pour la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM)

Dr Abou Bamba, Coordonnateur régional de la Convention d'Abidjan

Mr. Ousmane Sowe, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement de la République de la Gambie



Colonel Aboubacar Oularé, Président Sortant RAMPAO

Le Président sortant de l'Assemblée Générale du RAMPAO, le Colonel Aboubacar Oulare, a commencé par rappeler le parcours du RAMPAO au cours de son mandat à la tête de l'organisation sous régionale. Il est ensuite revenu sur les réalisations faites par le réseau lors de sa mandature à travers les activités suivantes:

- onze accords de partenariats signés ;
- la participation du RAMPAO à la COP de la convention d'Abidjan à Cap Town en Afrique du sud;
- la participation du RAMPAO au Congrès mondial des AMP à Marseille ;
- la participation du RAMPAO au Congrès mondial des Parcs à Sydney notamment à travers l'implication dans un Side-event avec d'autres réseaux régionaux d'Aires Protégées dont RAPAC, MedPan, entre autres;
- l'organisation en 2015 d'une tournée régionale de concertation avec les membres et autorités nationales en charge des AMP pour présenter les résultats des études réalisées sur le processus d'autonomisation du réseau ;
- la participation à trois réunions du Comité de pilotage du PRCM ;
- la participation à la réunion régionale des experts de la mangrove dans le cadre de transformation de la charte régionale des mangroves en un protocole additionnel de la Convention d'Abidjan ;
- la participation aux réunions du Comité exécutif du RAMPAO ;
- la participation à la passation de service entre la Secrétaire Générale sortante du RAMPAO et le Coordinateur de Recherches et de Projets.

M. Oulare a aussi rappelé les principaux événements ayant impacté le réseau dans la sous-région, à savoir :

- la fusion de la Fondation MAVA pour la Nature avec la Fondation Internationale pour le Banc d'Arguin (FIBA) et ses implications administratives et financières ;
- la démission du Secrétaire exécutif du RAMPAO Mme Dominique Duval Diop au premier semestre 2015.

Il a par ailleurs exprimé la volonté de la Guinée d'organiser la prochaine Assemblée Générale du Réseau et a enfin proposé à l'AG de réfléchir à la mise en place d'une task-force pour accompagner le Président entrant dans la phase de transition.

En fin, Colonel Oulare a présenté la volonté de la Ministre de l'Environnement de Guinée de servir comme "championne de la cause" auprès de ses collègues Ministres de l'Environnement de l'espace CSRP, en effectuant des missions auprès d'eux, pour qu'ils apportent leur soutien au processus d'autonomisation du RAMPAO.

M. Bocar Kante, Membre du Conseil Scientifique du RAMPAO

M. KANTE a principalement réaffirmé que dans le cadre de la phase de transition vécu par le réseau, le conseil scientifique assurera le rôle de conseil que l'Assemblée générale lui a confié, notamment sur les questions :

- d'options d'autonomisation du réseau ;
- de la prise en compte des changements climatiques dans la gestion des AMP ;





M. Simon Mériaux - Manager MAVA

M. Mériaux, dans son intervention, a annoncé que la MAVA s'apprêtait à démarrer sa dernière phase d'activités 2016-2022. En effet, la Fondation cessera ses activités en 2022. D'où la nécessité de travailler au cours de cette dernière phase à l'obtention de réels résultats durables de conservation d'une part, mais aussi à plus d'autonomie technique et financière des partenaires, au cours des sept prochaines années.

M. Mériaux a rappelé que la MAVA accompagne et soutient le secrétariat du RAMPAO pour qu'il réfléchisse avec ses membres et en toute indépendance, à son avenir. Mais au-delà de la finalité de la structure qu'il veut devenir, de la forme juridique qu'il veut prendre, la MAVA encourage tous les membres du RAMPAO à prendre le temps de la réflexion, à envisager de manière sereine et à discuter de ce qu'est le réseau, de ce qu'il peut apporter à ses membres et à ce que ses membres peuvent lui apporter.

Pour la MAVA, ce qui est important, c'est que le littoral ouest-africain abrite des AMP fonctionnelles et efficaces et pour cela, le RAMPAO peut être utile.

M. Mériaux a indiqué que la MAVA est disposée à soutenir, au moins partiellement, le RAMPAO dans sa phase de transition et l'encourage vivement à diversifier ses sources de financement..

Enfin, M. Mériaux a adressé une pensée à Dominique Duval-Diop et remercie sincèrement les membres des instances de gouvernance du Réseau pour leur engagement dans la phase actuelle de transition du RAMPAO.

Dr Ahmed Senhoury, Directeur de l'Unité de Coordination et de Mobilisation du Partenariat pour la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM)

M. Senhoury a rappelé les liens historiques qui lient le RAMPAO au PRCM et a précisé que les deux organisations partagent la même vision et qu'elles ont de nombreux membres en commun. M. Senhoury a souligné le fait que, malgré la maturité atteinte par le RAMPAO, la période de transition devait être menée avec beaucoup de prudence. Il a proposé d'accorder à l'Unité de coordination et de mobilisation du PRCM toutes les facilités nécessaires pour que cette transition se passe dans les meilleures conditions possibles.



Dr Abou Bamba, Coordonnateur régional de la Convention d'Abidjan

M. Bamba a rappelé l'importance des AMP en tant qu'outils d'adaptation aux changements climatiques et pour la gestion des pêcheries et des écosystèmes. Il a rappelé que les AMP, en vue de la Cop 21 de la convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, constituent une grande opportunité en ce qui concerne la séquestration du Carbone. Il a précisé que

la convention d'Abidjan soutient des initiatives complémentaires dans le domaine des services éco systémiques et du carbone bleu.

Il a aussi souligné l'importance de la dimension socioéconomique des AMP avec les bénéfiques que les communautés pouvaient en tirer notamment avec le tourisme.

Mr. Ousmane Sowe, Directeur de cabinet du Ministre de l'environnement de la République de la Gambie

Mr. Sowe a réitéré l'engagement du gouvernement gambien pour une pleine de la 6eme AG du RAMP AO et s'est engagé à participer activement à la consolidation du réseau. Après avoir souligné l'importance des efforts et des acquis du RAMP AO pour la conservation des ressources marines et côtières, il a par ailleurs précisé que le gouvernement gambien encourageait le processus d'autonomisation du RAMP AO.



M. Sowe a exhorté les gestionnaires et autres partenaires du réseau à réfléchir sur une feuille de route pour assurer sa durabilité.

Après avoir évoqué ces différents aspects, il a demandé à l'assistance de réfléchir et de dégager des perspectives pour relever les défis qui nous interpellent notamment une meilleure prise en compte des espèces menacées.

Après ses allocutions, M. Sowe a déclaré ouverts les travaux de la sixième AG du RAMP AO.

3.3. Présentation et validation de l'agenda

L'agenda a été présenté et validé à l'unanimité, ce qui a permis au Secrétariat d'aborder les recommandations formulées lors de la cinquième AG.



3.4. Présentation des recommandations de la 5ème AG

Le Secrétariat a présenté les recommandations formulées lors de la cinquième assemblée générale du RAMP AO ainsi que les avancées et activités réalisées par le secrétariat pour la mise en œuvre de ces recommandations.

Les participants ont suggéré que le Secrétariat structure la présentation des recommandations de l'Assemblée générale pour mettre en avant les avancées et les contraintes de leurs mises en œuvre.

Il a aussi été suggéré au Secrétariat de partager les documents techniques en amont de l'assemblée générale pour permettre aux partenaires de mieux se préparer et de faciliter les discussions en profondeur

3.5. Présentation du rapport technique et financier

Suite à la présentation des recommandations de la 5ème Assemblée Générale, le Secrétariat a effectué une présentation du rapport technique des activités prévues par les plans de travail 2014 et 2015, inscrites dans le plan de travail global 2014-2016 du réseau validé au cours de la 5ème Assemblée Générale de novembre 2013 à Dakar.

Discussions

L'attribution des petites subventions allouées aux AMP par le RAMPAO

Au cours des discussions, des gestionnaires d'AMP et des représentants des Directions Nationales de gestions des AMP sont revenus sur le système d'évaluation dans l'attribution des fonds dans la cadre de l'activité financement des projets de petites subventions qui selon eux n'a pas permis à tous les pays d'en bénéficier. Il a été recommandé au secrétariat de restructurer le système d'allocation pour permettre de trouver un équilibre entre les pays pour les attributions des subventions. Dans le cadre d'une éventuelle nouvelle initiative similaire, il a donc été recommandé de revoir les critères pour permettre une certaine équité entre les membres. Il a été aussi recommandé au Secrétariat d'assurer une assistance technique à certaines initiatives pour permettre la présentation de propositions de projets et d'activités permettant l'octroi de subvention.

Le secrétariat a précisé que le choix des projets subventionnés a été réalisé par des experts externes. Pour les éventuels futurs programmes de petites subventions, le Secrétariat a bien noté la nécessité d'un équilibre entre les pays dans l'octroi des subventions ainsi que le besoin d'accompagnement des porteurs de projets dans leur phase de montage.

Présentation des résultats de la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée Générale, du programme de travail et des initiatives engagées par le Secrétariat

En ce qui concerne la présentation des résultats des activités mises en œuvre de décembre 2013 à septembre 2015, les gestionnaires d'AMP ont souligné de la nécessité pour le Secrétariat de montrer le niveau d'atteinte des résultats, les moyens utilisés et l'échéancier.

A la suite des discussions, il a été recommandé au secrétariat de focaliser les présentations sur les activités essentielles pour faciliter la lecture globale de l'état de mise en œuvre par les membres et partenaires. Aussi, l'Assemblée a conseillé que les futurs rapports techniques du secrétariat informent sur l'état de la conservation dans le réseau. La contribution du RAMPAO dans l'élaboration de documents stratégiques (exemple : plan de gestion, plan d'affaire) des sites membres a été vivement souhaité par les membres.

Le secrétariat a pris bonne note des recommandations, il s'assurera de toutes les garanties nécessaires à la distribution des documents de préparation de l'Assemblée Générale à temps et privilégiera pour la prochaine assemblée générale une présentation des résultats des activités basées sur le niveau d'atteinte des objectifs assignés.

Partenariat entre le réseau et des organisations tierces

L'Assemblée a suggéré au Secrétariat de nouer des partenariats avec les conventions internationales qui travaillent dans ses domaines d'intervention en particulier sur les couloirs de migration des oiseaux et des tortues.

L'importance du suivi des partenariats engagés et des conventions signées avec les partenaires et institutions des organisations tierces a été rappelée.

Le Secrétariat a affirmé son engagement à collaborer avec les conventions internationales qui travaillent sur les couloirs de migration.

Par ailleurs, un de suivi efficace des partenariats réalisés sera mis en place.

Rapport financier et génération de revenu pour le Secrétariat

La question des modalités et de la pertinence du report des reliquats des années précédentes a été évoquée dans le rapport financier. Le Secrétariat a précisé que les reliquats de l'année 2014 ont été reversés pour les activités de 2015, mais pour l'année 2016, cela dépendra du choix du bailleur qui statuera en fonction des activités prévues.

Il a été suggéré au secrétariat du réseau pour générer une partie de ses frais de fonctionnement, d'engager la conception de projets générateurs de revenus et d'inciter à l'effectivité de la cotisation des membres.

3.6. Présentation des types d'organisations possible vers un réseau plus autonome : Validation de l'option d'autonomisation et du type d'organisation

Présentation des principales options du processus d'autonomisation du réseau et des avis des membres et partenaires recueillis par le Secrétariat

Le secrétariat a présenté les principaux résultats de la tournée de consultation des options d'autonomisation du réseau proposées par l'étude préalable. Cette tournée a permis au Secrétariat du réseau accompagné par le président de l'Assemblée Générale de consulter les membres et partenaires en Guinée-Bissau, au Cabo Verde, en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée et en Gambie.

Les options retenus par les partenaires dans l'ensemble des pays ont-été :

- la mise en place d'un réseau autonome à terme ;
- le rattachement du RAMPAO au Partenariat Régional pour la conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) pendant une phase transitoire de deux ans.

Présentation des principales orientations de l'Unité de coordination et de Mobilisation du PRCM (UCM-PRCM) si une phase de transition était décidée par les membres du RAMPAO et confiée au PRCM.

Suite à la présentation du Secrétariat, le Directeur de l'UCM-PRCM a effectué une présentation sur le projet de portage proposé. Pour l'Unité de Coordination et de Mobilisation du PRCM, cette option proposée par les membres et partenaires comporte beaucoup d'opportunités pour le réseau, car au cours de cette période de transition le PRCM peut :

- assurer une animation du réseau et de ses organes ;
- accompagner le fonctionnement du secrétariat ;
- améliorer la visibilité du RAMPAO ;
- faciliter les échanges avec les partenaires et autres réseaux ;
- accompagner la réalisation des études nécessaires au processus d'autonomisation ;
- participer à l'élaboration des textes fondateurs de la nouvelle structure ;
- accompagner le secrétariat dans la définition des orientations (stratégies, plan d'action) ;

- identifier des opportunités de financement et mobiliser les ressources nécessaires;
- conduire le processus de constitution de la future organisation ;
- préparer et organiser l'AG constitutive de la future organisation.

En définitif l'Unité de coordination et de mobilisation du PRCM (UCM PRCM) s'est dite prête à accepter en fonction de la décision des membres du réseau, le portage du RAMPAO pour une période de transition 18 à 24 mois à partir de janvier 2016.

Présentation de l'analyse du Conseil Scientifique

- Portage pour la phase transitoire

Suite à la présentation de l'UCM du PRCM, le conseil scientifique a effectué une présentation sur l'analyse comparative des différentes options proposées dans les études préalables pour le processus d'autonomisation permettant de formuler les avantages et les inconvénients de chacune.

Le Conseil scientifique a souligné que le choix du PRCM pour le portage administratif et financier du RAMPAO n'est pas la meilleure solution puisque le PRCM n'a pas de personnalité morale et ne peut donc assurer un portage administratif. Par ailleurs la proximité des domaines d'intervention du PRCM et du RAMPAO crée un risque de fusion entre les deux organisations.

Le Conseil Scientifique du RAMPAO souligne la nécessité de préciser l'identité du RAMPAO et celle du PRCM pour éviter que les deux organisations ne s'empiètent dans leur domaine d'intervention. Dans ce cadre les deux organisations doivent ainsi avoir chacune leur propre service de communication pour qu'il n'y ait pas confusion entre elles, donc risque de fusion.

Le Conseil scientifique a recommandé de choisir l'UICN pour le portage administratif pour éviter un risque de fusion entre les deux organisations.

Le Conseil Scientifique a préconisé pour la conduite du processus d'autonomisation deux actions:

- le recrutement d'un Secrétaire Général;
- l'élaboration et la mise en œuvre immédiate d'une feuille de route pour l'autonomisation du RAMPAO.
- Statut final du RAMPAO

Le conseil Scientifique a proposé qu'une étude comparative du statut juridique de la future organisation autonome soit réalisée au cours de la période de transition pour mettre en avant les principaux avantages et inconvénient des différents statuts possibles notamment dans les pays de la sous-région. Quelques options ont-été esquissées notamment : « association nationale », « association internationale », « association étrangère » en soulignant l'importance fonctionnelle d'avoir un statut qui permet à des personnes physique et morale de plusieurs nationalités d'être membres.

Le Conseil scientifique a conseillé que le RAMPAO revête le statut d'une «ONG sous régionale à but non lucratif». Ce statut n'est applicable dans un Etat qui n'accepte que les associations nationales.

- Autonomie financière

Le Conseil scientifique a fait quelques suggestions pour assurer à terme une autonomisation financière du RAMP AO et de son Secrétariat, notamment : (i) cotisation des membres, (ii) fourniture de services rémunérés auprès des membres ou d'autres partenaires, (iii) diversification des partenaires financiers du réseau, (iv) mise en place d'un fonds fiduciaire.

Discussions

Ces présentations ont été suivies d'une session de discussions au cours de laquelle plusieurs sujets sont abordés :

Portage du réseau au cours de la phase de transition

Les discussions sur les options de portage du RAMP AO au cours de la phase de transition ont permis de préciser que le portage proposé était un portage pluriel qui pourrait bénéficier à la fois du réseau du PRCM et des aspects fonctionnels et administratifs de l'UICN. Dr Ahmed SENHOUR a également, face aux craintes exprimées, pris l'engagement ferme de ne pas s'orienter vers une fusion PRCM et RAMP AO. Il a totalement exclu la possibilité d'une fusion entre le PRCM et le RAMP AO. Il a souligné que le PRCM ne sera là que pour mettre à la disposition du RAMP AO ses partenaires pour qu'il puisse aboutir à une autonomisation.

Durée de la phase de transition

De manière consensuelle, les participants ont validé la durée de 2 ans pour la phase transitoire.
Restructuration des organes du réseau

L'importance de l'appropriation du réseau par les Etats a été réaffirmée par les participants. La possibilité d'une contribution financière des Etats pour mener à bien le processus d'autonomisation du réseau a été aussi suggérée.

Durabilité financière du réseau

Les participants ont souligné l'importance de la mise en place d'un mécanisme de financement durable. Les différentes pistes proposées par les participants sont la possibilité de développer un fonds fiduciaire, la mise en place d'un mécanisme de contribution volontaire des états, la construction d'un système de cotisation des membres, la possibilité de proposer des services rémunérateurs par le Secrétariat du réseau ainsi que la diversification des partenaires financiers du réseau.

Localisation du Siège du Secrétariat du réseau

Les autorités en charge des aires marines protégées de Mauritanie ont émis le souhait d'accueillir le siège du secrétariat du réseau après la phase de transition.

3.7. Election du nouveau président du RAMPAO

Seule la candidature de Mr. Mamadou Lamin Kassama, Directeur du Department of Parks & Wildlife Management (DPWM) de Gambie, a été reçue par le Secrétariat du réseau avant l'Assemblée Générale. Cette candidature unique a été acceptée par l'Assemblée. Mr. Mamadou Lamine KASSAMA a donc été choisi à l'unanimité pour assurer la présidence du Réseau au cours de la transition



Décision 1. relative à la présidence de l'Assemblée Générale du RAMPAO

L'Assemblée Générale a choisi Mr. Momodou Lamin Kassama pour présider le RAMPAO au cours de la phase transitoire et ceux, jusqu'à l'AG constitutive de la nouvelle structure.

3.8. Présentation et validation de la feuille de route du processus d'autonomisation

Une proposition de feuille de route pour la période transitoire a été présentée à l'assemblée pour avis.

Ce document comprend les principales tâches qui doivent être effectuées au cours de la phase de transition que sont :

- (i) l'analyse détaillée des avantages et inconvénients des différents statuts juridiques adaptés au RAMPAO ;
- (ii) la conception des documents relatifs à la structure et au fonctionnement du RAMPAO adaptés au statut sélectionné (Charte, statuts, règlement intérieur ;
- (iii) la conception participative d'un programme quinquennal 2017 - 2022 d'actions techniques du RAMPAO avec les gestionnaires d'AMP en collaboration avec les institutions de tutelles ;

- (iv) la préparation des documents relatifs à la stratégie de communication du RAMPAO ;
- (v) la conception d'un plan d'affaire du réseau comprenant son fonctionnement (AG, Secrétariat) et ses activités d'appui aux membres ;
- (vi) l'organisation d'une AG constitutive de la nouvelle structure, comprenant la validation des différents éléments.

Le secrétariat a aussi présenté un tableau récapitulant les activités et une proposition de calendrier de la feuille de route à l'Assemblée.

Discussions

L'analyse de la feuille de route a suscité des interrogations de la part des participants. Les membres ont demandé des clarifications sur les terminologies utilisées surtout en ce qui concerne les types d'association (association nationale, internationale, étrangère,) auprès du Conseil Scientifique. Suite à ces discussions, les participants ont recommandé au Secrétariat de prendre le temps d'analyser les différentes options et de réaliser les études nécessaires à ce choix.

Il a aussi été proposé au Secrétariat de prendre en considération les dispositions juridiques des Etats pour la constitution de la future organisation (voir le cas du réseau APPEL) et que l'adaptation des textes fondateurs du réseau doit être faite en prenant en considération les possibilités juridique et les avis et recommandations des membres.

Il a aussi été recommandé au Secrétariat de mobiliser les financements nécessaires à l'octroi de subventions pour la mise en œuvre d'activités pilotes des AMP, de poursuivre les activités de communication et de formation du RAMPAO ainsi que de réaliser des activités de lobbying auprès des Etats (gouvernement et parlement) pour inscrire le financement nécessaires à la gestion des AMP dans les lois des finances des pays membres

Le président entrant Monsieur Kassama a salué les efforts des uns et des autres et a exhorté les participants à plus de détermination et d'engagement pour relever les défis actuels et futur du réseau. Il a réaffirmé que la Gambie ne ménagera aucun effort pour que ce mandat soit une réussite. Il sollicite néanmoins l'appui et l'expérience des partenaires du réseau pour accompagner cette phase de transition du RAMPAO.

Décisions de l'Assemblée Générale sur le processus d'autonomisation A l'unanimité :

2. L'Assemblée Générale a validée le maintien du processus d'autonomisation du RAMPAO ;
3. L'Assemblée Générale a décidée de la nécessité d'un portage transitoire vers cette autonomisation qui pourrait durer 2 ans maximum ;
4. L'Assemblée Générale a validée la feuille de route proposé par le secrétariat du RAMPAO
5. L'Assemblée Générale a confié à la cellule de Mobilisation et de Coordination du PRCM ce portage transitoire avec comme tâche principale la mise en œuvre effective de la feuille de route.

5. Plénière : Journée du 2 octobre 2011

5.1. Processus de construction du plan de travail 2016-2017

Lors de la tournée de validation des résultats de l'étude sur l'autonomisation du Réseau par les pays, il avait été recommandé au RAMPAO d'intégrer les activités prioritaires des AMP membres dans le plan de travail du réseau afin de répondre aux besoins concrets des sites.

Pour y répondre, les activités prioritaires ont été collectées auprès des membres et des institutions de tutelles. Par ce procédé, le Secrétariat a pris en compte les priorités des Etats dans l'élaboration du plan de travail. Ces activités présentées à l'AG portaient principalement sur des actions techniques de gestion des AMP.

Ce processus de prise en compte des activités des pays par le Secrétariat qui améliore la collaboration entre les états et le RAMPAO a été apprécié par le Directeur de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées du Sénégal (DAMCP). Il a souligné que les Etats n'attendent pas le RAMPAO pour mener leurs activités régaliennes et que les activités du RAMPAO doivent s'inscrire dans la complémentarité de celles-ci. Cette présentation a suscité beaucoup de débats sur la nature du plan de travail pendant la phase de transition.

Discussions

Des discussions, il a été proposé au Secrétariat de recentrer les activités sur les études stratégiques visant l'autonomisation du réseau et une appropriation du réseau par les pays durant la transition. Cette priorisation des activités doit se baser sur la feuille de route validée par l'Assemblée au cours des sessions du premier jour c'est à dire la veille.

Le représentant de la MAVA a souligné la nécessité pour le Secrétariat de construire une vision claire des activités à mener et des sources et pistes de financements disponibles. Il a été suggéré au Secrétariat de proposer et finaliser un plan d'action détaillé et réaliste au plus à la fin du mois d'octobre 2015. Il a par ailleurs indiqué que la fondation MAVA envisage, pour l'année 2016, de soutenir le réseau à hauteur de 150 000 euros ainsi que d'assurer la prise en charge de l'équivalent d'un temps plein et demi du personnel du Secrétariat du RAMPAO.

Par ailleurs, dans le cadre des activités techniques, il a aussi été recommandé au Secrétariat de terminer le cadre logique des activités prioritaires et de cibler les possibilités qu'offre la convention pour la biodiversité, les fonds verts pour le climat, mais aussi de prendre en compte les priorités des AMP communautaires.

5.2. Présentation des orientations envisagées pour les études juridiques à réaliser pour définir le statut juridique adapté pour le RAMPAO

Conformément à l'agenda validé par l'assemblée, le Secrétariat a présenté une première version de termes de références de l'étude juridique pour définir le futur statut qui sera adapté Réseau. L'objectif de cette présentation était de recueillir les avis des membres afin que leurs préoccupations soient bien prises en compte dans la détermination du statut juridique final du RAMPAO

Les échanges des participants sur le sujet ont permis de réaffirmer, conformément aux discussions, recommandations et décisions du premier jour la nécessité de remettre la préparation et la mise en œuvre de cette activité dans la période de transition

Le maintien d'un comité exécutif au cours de la phase transitoire pour le suivi des différentes tâches de la feuille de route ainsi qu'un comité scientifique pour l'appui Conseil au Secrétariat dans ce processus a été retenu.

adapté Réseau. L'objectif de cette présentation était de recueillir les avis des membres afin que leurs préoccupations soient bien prises en compte dans la détermination du statut juridique final du RAMPAO

Les échanges des participants sur le sujet ont permis de réaffirmer, conformément aux discussions, recommandations et décisions du premier jour la nécessité de remettre la préparation et la mise en œuvre de cette activité dans la période de transition

Le maintien d'un comité exécutif au cours de la phase transitoire pour le suivi des différentes tâches de la feuille de route ainsi qu'un comité scientifique pour l'appui Conseil au Secrétariat dans ce processus a été retenu.

Décision de l'Assemblée générale du RAMPAO sur les modalités de suivi et d'accompagnement de la phase de transition par les organes du RAMPAO

6. L'assemblée générale a validée le maintien d'un Comité exécutif pour suivre le processus d'autonomisation du RAMPAO;
7. L'assemblée générale a instruit le PRCM et le Secrétariat du réseau à mettre en place un nouveau Comité Scientifique

5.3. Présentations des résultats du Side -Event RAMPAO-PARLEMENTAIRES-JOURNALISTES-BAILLEURS

Le Side Event RAMPAO/Parlementaires/Ministres/ Bailleurs/Journalistes, s'est tenu parallèlement à la discussion sur les nouvelles candidatures. La discussion a été principalement axée sur le développement de synergies pour appuyer le réseau dans son processus d'autonomisation mais aussi dans la recherche de financements. La liste de présence est ci-après annexée.



Discussions

Suite à l'introduction du sujet par le modérateur, les participants notamment les parlementaires, les journalistes ainsi que les partenaires techniques présents dans la salle ont discutés des rôles que peuvent jouer chaque partie. A cet effet, les parlementaires ont proposé :

- un partenariat d'appui-conseil sur l'ensemble des documents législatifs du RAMPAO (harmonisation des politiques législatives)
- de soutenir techniquement le réseau dans l'élaboration des projets avec les techniciens parlementaires
- de Communiquer et vulgariser les résultats du RAMPAO dans les plateformes avec les acteurs du littoral
- d'informer et sensibiliser les collectifs des pays sur les mutations du RAMPAO
- de développer un programme commun sur la gestion des déchets.

Les préoccupations suivantes sont soulignées par l'assistance :

- **L'intégration des AMP dans la loi des finances 2016 des pays membres**

Au cours des échanges, l'intégration des AMP dans la loi des finances de chaque pays membre a été évoquée. En réponse à cette préoccupation, les parlementaires ont expliqué que les budgets sont élaborés entre mai/juin et le vote se fait d'octobre en décembre d'où l'impossibilité de cette intégration en 2016.

En contre partie, ils proposent de faire une note aux parlementaires de l'ensemble des pays membres pour attirer leur attention sur la place des AMP. A cet effet, le Réseau APPEL se chargera de faire une directive régionale à envoyer aux membres afin que les ministres en charge de la question puissent la prendre en compte lors de leur passage à l'assemblée. Un appel sera ainsi lancé aux différentes sections.

- **L'accompagnement du RAMPAO dans la mobilisation de fonds pour ne pas trop dépendre des Etats**

Pour appuyer le RAMPAO dans la recherche de financement, le réseau APPEL propose le développement d'un programme commun de travail pour ensuite faire du fundraising.

Le manque de données sur la part des AMP dans la loi des finances a été aussi évoqué. Il a ainsi été demandé aux parlementaires d'appuyer les structures en leur faisant une compilation sur quelques années, de la part réservée au AMP dans cette loi des finances de l'espace RAMPAO.

- **La communication**

L'aspect sensibilisation, vulgarisation de l'information a beaucoup été discuté. Il a été recommandé au RAMPAO au Groupe Recherche Environnement et Presse (GREP) et au Réseau des radios d'Afrique de l'Ouest pour l'environnement (RERAO) de réunir leurs efforts pour permettre aux populations de mieux comprendre tous les aspects liés aux AMP.

Il sera question de communiquer sur la place des AMP et de vulgariser les bonnes pratiques au travers des reportages, des films, des documents et rencontres de presse entres autres.

Il est aussi demandé de former des spécialistes en communication sur les AMP à travers des sessions théoriques et pratiques mais aussi de voir comment faire pour que les sites puissent bénéficier des services de la presse pour mieux s'informer et informer les populations locales.

Face à toutes ces recommandations, les soucis de financements on fait l'objet de discussion. Les partenaires sont ainsi invités à travailler autour de projets pour rechercher des financements auprès des bailleurs de fonds.

Il est recommandé au RAMP AO de :

- tirer profit de ces structures qui existent pour appuyer les gestionnaires dans leur communication au niveau des sites et renforcer sa visibilité en cette période de transition ou le réseau à besoin de diversifier ces partenaires financiers ;
- Promouvoir l'échange d'expériences au travers des réseaux de journalistes environnement ;
- intégrer le réseau « biodiversity » dans son plan d'action afin qu'ils travaillent ensemble ;
- communiquer sur les intérêts communs ;
- rejoindre l'association des maires du Sénégal qui ont des pouvoirs de décisions au niveau locales grâce à l'acte 3 de la décentralisation. Il est ainsi prévu d'intégrer le RAMP AO dans l'organisation de la plate forme des collectivités locales du Sénégal et dans la grande plateforme des acteurs du littorales. Le projet de sensibilisation tripartite DPWM-PRCM-RAMP AO a aussi été rediscuté. Le RAMP AO et la DPWM attendent toujours le retour du PRCM.

5.3.1. Election des nouveaux membres de plein droit

Le Secrétariat du réseau a présenté au membre de plein droit les dossiers de candidatures des nouvelles AMP désirant rejoindre le Réseau et dont les dossiers étaient complets. Un tableau qui prend en compte les critères liées à l'importance biologique et écologique des sites, la disposition d'une reconnaissance officielle accompagnée des limites géographiques et des objectifs de gestion, la disposition des sites d'une structure de gestion opérationnelle et fonctionnelle, la disposition d'un plan de gestion et /ou d'aménagement ou d'un plan d'activité pluriannuelles. Le Secrétariat a pour cette cession bénéficié de l'appui de Monsieur Bocar Kanté, membre du comité scientifique pour l'animation des discussions.

Tableau 2 : Synthèse de l'analyse des dossiers de candidature d'adhésion au RAMPAO

Sites Candidats	Importance biologique et écologique		Disposer d'une reconnaissance officielle accompagnée des limites géographiques et des objectifs de gestion		Disposer d'une structure de gestion opérationnelle et fonctionnelle		Disposer d'un plan de gestion et /ou d'aménagement ou d'un plan d'activité pluriannuelles		Observations	Recommandations du secrétariat
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non		
Boa vista	X		X		X	X	X		Plan de Gestion	Oui
Gandoul	X		X			X	X		Plan de Gestion	Oui
Sangomar	X		X			X	X		Plan de Gestion	Oui
KAPAK OLAL	X		X		X	X	X		Plan de gestion	Oui

Discussions

Certains membres ont proposé aux membres de plein droit de sursoir à l'élection des nouveaux membres jusqu'après la phase transitoire. Aussi les membres ont rappelé au Secrétariat la recommandation de l'Assemblée générale sur la visite des sites candidats et la mise à leur disposition des dossiers de candidature avant l'AG. La mise à disposition des dossiers au comité scientifique a aussi été soulignée, cela dans le but de recueillir un avis scientifique sur les sites et d'améliorer les critères d'éligibilité. Après discussion les membres ont décidé d'élire par vote les nouveaux candidats.

Tableau 3 : résultat de l'élection des membres de plein droit

Sites Candidats	Votants	Oui	Non	Abstentions
AMP de Sangomar	28	20	6	2
AMP de Gandoul	28	20	4	4
APAC OLAL	28	22	4	2
AMP Boa-Vista	28	22	4	2

5.3.2. Présentation des recommandations du conseil scientifique

Le conseil scientifique a présenté les recommandations issues de leurs discussions et a conseillé que le RAMPAO :

- se positionne sur les questions liées aux changements climatiques, et d'atténuation. Dans cette perspective, il est important de prendre en compte les communautés locales sur les aspects d'atténuation ;
- prenne en compte l'exploitation et la gestion des ressources halieutiques dans l'aménagement des pêcheries ;
- prenne en compte les questions de fiscalités dans le plan d'action pour l'autonomisation au cas où le réseau souhaiterait faire une prestation de service. Il en est de même sur les règles de comptabilité publique qui existerait dans les Etats ;
- recherche les synergies avec les points focaux de la CBD pour aider le réseau à identifier des mécanismes de financement.

Les membres sortants du Comité Scientifique ont remercié le réseau et ont assuré leur disponibilité pour soutenir le RAMPAO dans cette phase de transition vers l'autonomisation.

5.3.3. Présentation des partenaires

Promotion de l'Aquaculture en cages et en guirlandes dans le bolong de Mbos ndo de la Reserve Naturelle Communautaire de Palmarin (RNCP)

- Le Projet de Promotion de l'Aquaculture en cages et en guirlandes dans le bolong de Mbos ndo de la Reserve Naturelle Communautaire de Palmarin (RNCP) a été présenté par le Capitaine Abdou DIONGUE, Conservateur du site. Le projet dit-il cherche à contribuer au développement harmonieux de l'aquaculture (pisciculture et ostréiculture) à travers l'installation d'une unité qui exploitera principalement du *Sarotherodon melanotheron heudelotii* espèce pêchée dans les estuaires du Sine Saloum en cages estuariennes et le *Crassostrea gasar* qui se fixe sur les racines des palétuviers en guirlandes. De manière spécifique, cette activité vise l'amélioration de la disponibilité en poissons et en huîtres d'élevage dans la zone; l'amélioration de la sécurité alimentaire; la création d'emplois et de revenus durables. Il est attendu entre autres résultats du projet : une production d'environ 1 tonne de poissons avec des tailles commerciales de 400g ; une production d'huîtres commercialisables de 6 à 7 cm.

Réalisation de l'Atlas des reptiles et amphibiens du Parc National du Diawling (PND)

Madame Blandine Mélis, conseillère technique du Directeur du PND a présenté le projet de réalisation de l'Atlas des reptiles et amphibiens du Parc pour répondre à certaines faiblesses constatées dans le Parc à savoir la connaissances limitée des reptiles et amphibiens, l'absence de politique de suivi des reptiles et amphibiens mais aussi le manque de partenariat entre le parc et les organismes de recherche spécialisés. Le projet qui en est à sa phase pilote (août 2015 – avril 2016), a bénéficié de l'appui du RAMPAO pour effectuer six missions de terrain réparties entre saison humide et sèche avec des

équipes mixtes pour travailler sur 15 stations d'échantillonnage. A la fin du projet, des propositions d'indicateurs «reptiles et amphibiens» seront effectuées et les résultats et recommandations de gestion pour la conservation des habitats clés (repositoires, couloirs, inondation des bassins..) mis à disposition du Parc

Evolution de la couverture végétale Réserve Naturelle Communautaire des îles de Tristao

Pour appréhender de manière plus approfondie les différents types d'occupation du sol sur l'archipel de Tristao et leur répartition dans l'espace grâce à la télédétection, le Projet Biocos a commandité une étude de l'évolution de la couverture végétale de la Réserve Naturelle Communautaire des îles de Tristao. Cette étude a été présentée à l'AG par le consultant. Il a rappelé que l'Aire Marine protégée de Tristao a été créée par un arrêté conjoint de 2009 et confirmée par le décret du 20 février 2013, portant création de la réserve naturelle. L'objectif général de sa création est «d'assurer la protection et la conservation participative de la diversité écologique et socio culturelle du complexe des îles Tristao pour l'amélioration des conditions de vie des communautés locales».

Présentation du site Internet du RAMPAO

Le Coordinatrice communication et relations publiques du RAMPAO a présenté le nouveau site du Réseau et les possibilités qu'il offre aux membres et visiteurs en terme de plate formes d'échange, de discussion et de partage d'expériences, d'opportunité de trouver un financement grâce au répertoire des bailleurs et d'information via le centre de ressources etc. A la demande de la MAVA, le site accueillera la mallette d'outils réalisée dans le cadre du projet gestion de la biodiversité marine et côtière ouest-africaine par le renforcement des initiatives de conservation et de suivi dans les Aires Marines Protégées (BIOCOS). Cette mallette permettra aux AMP et à toute autre organisation ou internaute de bénéficier de conseils et d'exemples concrets pour la réalisation d'outils et support de communication. Dans la présentation, il a été évoqué la création d'une adresse Email RAMPAO pour chaque site membre afin de faire face changements qui peuvent survenir au niveau des organes de gestion des AMP qui entraînent souvent la perte d'information mais surtout pour inscrire les échanges dans la continuité.

5.4. Présentation des recommandations de l'AG

Option d'autonomisation

Une phase de transition d'une durée de 2 ans sous le portage du PRCM.

Feuille de route

- mener les études juridiques liées à la structure autonome ;
- assurer le financement d'activités pilotes des AMP ;
- poursuivre les activités de communication et de formation du RAMPAO ;
- mobiliser les Etats (gouvernement et parlement) pour inscrire le financement des AMP dans les lois des finances.

Aspects techniques et financiers

- recentrer les activités sur les études stratégiques visant l'autonomisation du réseau et une appropriation du réseau par les pays durant la phase transitoire ;

- travailler à une appropriation du RAMPAO par les Etats membres et une forte implication des Etats dans le RAMPAO pour assurer la pérennité du réseau ;
- rechercher des partenariats avec les conventions internationales qui s'occupent des corridors de migration ;
- faciliter le montage de projet conjoint entre AMP partageant des thématiques communes et ce plus particulièrement sur les continuums écologique, le déplacement d'espèces phares et vulnérables ;
- insister sur les valeurs socio-économiques dans les projets à formuler pour plus de valeurs ajoutées ;
- newsletter : Amplifier la rubrique « expérience d'ici et d'ailleurs » ;
- organiser à chaque Assemblée Générale ou forum du PRCM une rencontre des gestionnaires et des structures étatiques en charge des AMP pour que chacun présente les défis et les priorités déclinées par leur stratégie et les envisager ou les inscrire dans le plan d'action du RAMPAO ;
- s'assurer d'une répartition plus équilibrée des petites subventions entre les pays membres et impliquer les structures de l'état dans les grandes orientations telles que définies dans les plans de gestion de ces AMP ;
- aider les sites à améliorer leurs projets dans le cadre des projets de petite subvention ;
- organisation de visites d'échanges spécifiques pour assurer une connaissance plus précise ;
- rechercher des mécanismes de financements durables pour le réseau (fonds judiciaires, des cotisations statutaires des états ;
- collaborer avec le Réseau APPEL qui se chargera d'élaborer et d'envoyer une directive régionale à ses membres dans chaque pays afin que les Ministres en charge de la question de l'environnement puissent prendre en compte les AMP lors de leur passage à leur Assemblée Nationale respectif en vue de l'intégration de ces aires marines dans la prochaine loi des finances au niveau des pays membres ;

Membres de plein droit

- revoir les procédures et critère d'adhésion au RAMPAO, réviser et organiser une mesure d'évaluation du site basé sur les avis du conseil scientifique ;
- organiser des missions pour vérifier les réalités de la fonctionnalité des sites et des structures de gestion ;
- suivre et évaluer les AMP membres pour voir s'ils doivent rester encore dans le RAMPAO.

Conseil scientifique

Le RAMPAO doit :

- se positionner sur les questions liées aux Changements climatique (atténuation, résilience, adaptation) en prenant en compte les communautés locales sur les questions d'atténuation ;
- prendre en compte l'exploitation et la gestion des ressources halieutiques dans la l'aménagement des pêcheries ;
- prendre en compte les questions de fiscalités dans le plan d'action pour l'autonomisation au cas où le réseau souhaiterait faire une prestation de service. Il en est de même sur les règles de comptabilité publique qui existerait dans les Etats ;
- recherche les synergies entre les points focaux de la CBD, RAMSAR pour aider le réseau à identifier des mécanismes de financements.

Activés prioritaires des Etats

- terminer le cadre logique des activités prioritaires et cibler les possibilités qu'offre la convention pour la biodiversité ;
- prendre en compte les priorités des AMP communautaires.
- bien présenter les réalisations du RAMP AO ;
- mettre à disposition et à temps toute la documentation pour une meilleure exploitation par les membres ;
- prioriser les recommandations dans leur présentation
- élargir le réseau RAMP AO aux réseaux des Journalistes pour développer les aspects de communication.

Parlementaires - réseau des Journalistes - Bailleurs

- tirer profit de ces structures qui existent pour appuyer les gestionnaires dans leur communication au niveau des sites et renforcer sa visibilité en cette période de transition ou le réseau a besoin de diversifier ces partenaires financiers ;
- Promouvoir l'échange d'expériences au travers des réseaux de journalistes environnement ;
- intégrer le réseau « biodiversity » de la Gambie dans son plan d'action afin qu'ils travaillent ensemble ;
- communiquer sur les intérêts communs ;
- rejoindre l'association des maires du Sénégal qui ont des pouvoirs de décisions au niveau locales grâce à l'acte 3 de la décentralisation. Il est ainsi prévu d'intégrer le RAMP AO dans l'organisation de la plateforme des collectivités locales du Sénégal et dans la grande plateforme des acteurs du littorales ;
- former les spécialistes de la communication sur les AMP à travers des saisons théoriques et pratiques.

5.5. Décision de l'AG

Le Président, en clôturant les travaux, a exhorté le Secrétariat du RAMP AO et l'ensemble des membres à continuer à donner le meilleur d'eux-mêmes pour faire face aux nouveaux défis qui les interpellent. Il a ensuite soumis à l'Assemblée Générale les résolutions suivantes qui ont été approuvées à l'unanimité :

Décision relative à la présidence de l'Assemblée générale du RAMP AO

1. L'assemblée générale a choisi Mr. Momodou Lamin Kassama pour présider l'assemblée générale du RAMP AO au cours de la phase de transition, jusqu'à l'assemblée générale constitutive de la nouvelle structure.

Décisions de l'Assemblée Générale sur le processus d'autonomisation

2. L'Assemblée Générale a validée le maintien du processus d'autonomisation du RAMP AO ;
3. L'Assemblée Générale a décidée de la nécessité d'un portage transitoire vers cette autonomisation qui pourrait durer 2 ans au maximum ;

4. L'Assemblée Générale a validée la feuille de route proposée par le secrétariat du RAMPAO ;
5. L'Assemblée Générale a confié à la cellule de Mobilisation et de Coordination du PRCM le portage transitoire avec comme principale tâche la mise en œuvre effective de la feuille de route.

Décision de l'Assemblée générale du RAMPAO sur les modalités de suivi et d'accompagnement de la phase de transition par les organes du RAMPAO

6. L'Assemblée Générale a validée le maintien d'un Comité exécutif pour suivre le processus d'autonomisation du RAMPAO;
7. L'Assemblée Générale a instruit le PRCM et le Secrétariat du réseau à mettre en place un nouveau Comité Scientifique.

Les débats étant épuisés, le Président a invité les autorités au présidium pour procéder à la clôture officielle de l'AG.

5.6. Cérémonie officielle de clôture

La cérémonie de clôture a fait l'objet de deux discours prononcés respectivement par Dr Ahmed Senhoury, Directeur du PRCM et Mr Momodou Lamin Kassama, Directeur du DPWM et Président en exercice du RAMPAO.

Le Directeur du PRCM a réitéré l'engagement du PRCM à accompagner le RAMPAO dans cette phase de transition en ne ménageant aucun effort pour la réussite de cette transition pour une autonomisation du RAMPAO.

Le Président du RAMPAO est d'abord revenu sur les résultats encourageants obtenus avant de faire part des nombreux défis qui interpellent le réseau, notamment le processus d'autonomisation. Il a terminé son discours par réitérer la disponibilité et l'engagement du PRCM à accueillir le RAMPAO et de ne ménager aucun effort pour conduire avec toutes les parties prenantes la phase de transition.

A sa suite, le Directeur du DPWM, a au nom du Ministre de l'Environnement de la Gambie empêché, remercié une fois de plus le RAMPAO d'avoir choisi son pays pour abriter cette 6ème AG du Réseau. Il est ensuite revenu sur les problématiques environnementales du moment (dégradation des terres, perte de biodiversité, changement climatique) sur lesquelles le réseau devrait axer ses interventions tout en assurant l'AG de son engagement et celui de son pays de s'acquitter de l'ensemble des tâches qui leurs sont dévolues en tant que Président en exercice du RAMPAO. Il a enfin souhaité un bon retour à l'ensemble des participants avant de déclarer close la 6ème AG du RAMPAO.

4.7 Cocktail de clôture- remise de cadeaux

Pour remercier les membres, des plaquettes de signalisation interne ont été décernées aux AMP avec un lot de polos, de tee-shirt, body femme et de casquettes avec l'effigie du RAMPAO. Les partenaires n'étaient pas du reste. Des polos, tee-shirts, body, casquettes leur ont été offerts par le RAMPAO en guise de remerciement pour l'attention qu'ils portent au Réseau lors du cocktail de clôture de l'AG 6.







rampao

Réseau Régional d'Atres Marines Protégées en Afrique de l'Ouest

Mamelles rue 21 - Villa N°F46 - Dakar - Sénégal
Tél. (221) 33 869 10 43 - Fax (221) 33 869 10 43
E-mail : secretariat@rampao.org
www.rampao.org